

**DÉLIBÉRATION n° 2026/004 BIS**  
 (Annule et remplace la délibération n° 2026/004)

L'an deux mille vingt-six et le 20 janvier 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLOON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Jean-Pierre CABOS à Patrice ABADIE, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLOON.

Absente : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

**OBJET : Finances - Versement d'avances sur subventions aux budgets annexes**

Monsieur le Maire rappelle que certains budgets annexes ont besoin de trésorerie avant le vote du budget. Pour assurer leur fonctionnement durant 4 mois, il convient de leur attribuer une avance sur subvention de la part du budget principal communal.

Les demandes sont les suivantes :

* CAISSE DES ECOLES	340 000 €
* CCAS	185 200 €
* SERVICE CULTUREL	15 000 €
*ASSAINISSEMENT	70 000 €

Celles-ci seront déduites des subventions globales qui seront allouées pour l'année 2026 aux budgets annexes.

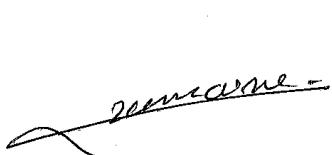
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

**AUTORISE**

➤ Le versement d'avances sur subventions aux budgets annexes.

Le secrétaire,




Pour copie conforme,  
Le Maire,




Affiché le 21 janvier 2026